



E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/12

L'an deux mil quinze, le six mars, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 23 février 2015

PRESENTS : MM. MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, PINATEL François, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine.

ABSENTS : GONON Florence (pouvoir à Gilbert MICHEL), SEVERAC Pascal.

Secrétaire de séance : Madame Delphine MIALON

TARIFS 2015**Eau, Assainissement,
Branchements divers**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de réviser les tarifs 2015 des forfaits eau, assainissement et branchement divers.

Il rappelle que le forfait annuel « eau » et « assainissement » est facturé à chaque logement desservi par ces réseaux. Une maison comprenant plusieurs logements est assujettie pour le nombre de logement qu'elle contient.

Le Conseil Municipal, après délibération, à 8 voix pour et 2 voix contre,

DECIDE de réviser les tarifs 2015 d'eau, assainissement et branchements divers tels que précisés ci-dessous :

Eau	forfait annuel par logement	60 €
Assainissement	forfait annuel par logement	50 €
Branchement réseau communal eau	forfait unique	250 €
Branchement réseau communal assainissement	forfait unique	400 €
Branchement eaux pluviales (connexion chenaux au réseau)	forfait	300 €
Installation Fosse septique (hors matériel)	forfait	900 €

MANDATE Monsieur le Maire pour effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de ces décisions.

Certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

